

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 4 JUIL. 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Dominique TRELA, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Jeudi 3 juillet | Jeudi 3 juillet | En exercice | 41 |
| | | Présents | 31 |
| | | Votants | 33 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-06-14 Budget Général-Attribution des marchés de travaux pour la réalisation d'un ponton fluvial et un cheminement piétonnier sur la commune de Brebotte

Rapporteur : Pierre OSER

Vu la délibération budgétaire 2014 inscrivant la réalisation d'un ponton et d'un cheminement piétonnier sur la commune de Brebotte.

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 7 juillet et du 17 juillet 2014 ;

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, pour donner suite au projet initié préalablement par la CCBB (Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse) et compléter l'offre d'accueil du tourisme fluvial sur le canal du Rhône au Rhin entre Froidefontaine et Brebotte, il a été décidé de construire et d'aménager un ponton fluvial complémentaire au ponton déjà existant à Froidefontaine. Un sentier piétonnier assurera également l'accessibilité à la départementale RD 13

Pour ce faire, une consultation a été lancée pour réaliser l'aménagement du ponton et du chemin piétonnier. La commission d'appel d'offres réunie les 7 et 17 juillet 2014 a procédé à l'analyse des différentes offres et proposé de retenir l'entreprise suivante :

Technovert

– Pour un total de 43 024 € HT.

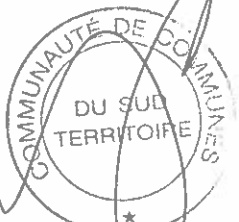
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution des différents marchés,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 24 JUIL. 2014
Et publication ou notification le 24 JUIL. 2014**

Le Président,



Le Président,

